CHARTE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET PROTECTION SOCIALE

Engagements des candidats pour la prise en charge de la protection sociale dans leurs programmes pour les Collectivités Territoriales

Conscients du rôle que doivent jouer les collectivités dans la protection des populations, nous candidats à la magistrature des collectivités territoriales du Sénégal, nous engageons à :

- 1. Contribuer à la mise en œuvre des programmes phares de protection sociale dans nos collectivités ;
- 2. Investir dans le renforcement des plateaux techniques des structures de santé et dans la densification du réseau d'infrastructures sociales ;
- **3.** Investir dans l'amélioration de l'accès inclusif des populations aux services sociaux de base.
- **4.** Mettre en place des programmes spécifiques en fonction des besoins la petite enfance, les personnes vivant avec un handicap, les ménages en situation d'extrême pauvreté, les personnes âgées sans assistance, etc ;
- **5.** Mettre en place des fonds de calamités pour financer les plans de contingences sur les risques majeurs, les investissements prioritaires de la protection sociale et les mécanismes d'alerte précoce et de réactions rapides.

De manière plus spécifique, nous nous engageons à :

- 1. Contribuer à la prise en charge des ménages indigents à travers les mutuelles de santé ;
- 2. Rendre opérationnels certains services de la Loi d'Orientation sociale et de la Carte d'Égalité de Chance (CEC) au profit des handicapés
- **3.** Rendre gratuit certains services tel que l'état civil pour les personnes âgées et celles vivant avec un handicap et garantir un accès prioritaires de ces cibles aux services communaux ;
- **4.** Promouvoir l'aménagement approprié des services communaux et des établissements publics par la mise en place d'infrastructures adaptées (rampes, toilettes, tables bancs, guichets spécifiques, places de parking réservées, etc.);
- 5. Prendre en charge sur le plan médical les personnes âgées dans des mutuelles de santé en complémentarité du plan sésame;
- 6. Appuyer les initiatives des femmes et des jeunes en termes de lutte contre la pauvreté, la discrimination, le chômage et les violences faites aux femmes ;
- **7.** Appuyer l'éducation (fournitures scolaires gratuites et de bourses), la nutrition, la santé et l'état civil des enfants ;
- 8. Promouvoir l'emploi des jeunes pour un travail décent dans les structures créés dans la collectivité ;
- **9.** Exiger des entreprises , dans la mesure du possible, la priorité de la main d'œuvre locale dans le respect du travail décent et la priorisation des ménages les plus vulnérable en alignement avec le RNU;
- **10.** Promouvoir la large pratique des sports de masse et accompagner, de manière substantielle, l'élite sportive de la commune ;
- 11. Créer des centres incubateurs pour des formations professionnelles classiques tenant compte du genre (couture, coiffure, restauration et transformation de produits);
- **12.** Promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises en faveur de la Protection Sociale et de la formation.



